COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatorze avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre **le huit avril 2008,** se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de **M. Christian COUVERCELLE**, Maire.

Etaient présents
Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD - James TAUGOURDEAU, Adjoints

Guylaine ARNOULD-DUMA - Michel BARAT - Véronique BARTELMANN - Cristian DUMA - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Marie-Claire RONDEAUX - Stéphane SOUCHARD - Matthieu TURLURE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés
Philippe ABELLARD (pouvoir à Philippe GUICHARD)
Philippe LERAY (pouvoir à Dominique MANCEAU)

Le Conseil Municipal a désigné **Véronique BARTELMANN**, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 22 avril 2008.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2008 qui est approuvé à l'unanimité. En outre, conformément à la demande de Mme Guylaine ARNOULD-DUMA, il y aura un additif à l'affichage du compte rendu de la réunion du 14 mars 2008. En effet, son intervention lors de cette séance a été inscrite au procès verbal consigné dans le registre des délibérations mais n'a pas été inscrite au compte rendu publié. En voici la consistance : **Guylaine ARNOULD-DUMA demandant la parole, déclare :** ***« Je sais que ma cause est quasi désespérée. Je tiens cependant à redire ici l'essentiel de mes motivations. Si j'ai voulu être active en politique, c'est pour défendre des valeurs. Et même si c'est difficile –et il m'est difficile de prendre la parole ce soir-, il faut en avoir le courage. Ma candidature « contre » (contre Philippe GUICHARD), c'est une candidature « pour ». C'est une candidature pour défendre la juste place des femmes. Nous sommes un tiers d'élues –femmes ; il me semble juste que nous soyons représentées dans la même proportion aux postes à responsabilités (maire et adjoints 6 postes). Un deuxième poste d'adjointe me semble juste. Je pense par ailleurs avoir largement fait ma part dans la campagne.***

I – FINANCES

1° - VOTE DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

	TAUX Année N-1	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
F. N. B.	48.25 %	48.68 %	61 200	29 792
F. B.	32.69 %	32.98 %	1 020 000	336 396
T. H.	20.82 %	21.01 %	1 669 000	350 657
			TOTAL	**716 845**

2° - DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR BUDGET COMMUNAL

Avant de proposer cette décision modificative budgétaire aux élus, M. Le Maire cède la parole à Mme Guylaine ARNOULD-DUMA qui la demande :

« Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints, Chers Collègues, prendre la parole dans une assemblée prévue pour que s'exprime la démocratie est une pratique normale, souhaitable même, vous en conviendrez. Nous ne sommes pas dans un club, nous représentons nos concitoyens aux points de vue divers et ils doivent s'exprimer. C'est la condition d'une vie démocratique fertile qui permettra, en croisant les regards, d'éviter les principales erreurs. C'est tout le sens de mon intervention de ce soir et je vous remercie de votre écoute. Je souhaite aussi que mes propos – prononcés en mon âme et conscience- soient portés au procès-verbal. L'organisation des séances depuis notre élection a été telle, les ordres du jour si remplis, que les questions importantes, souvent reléguées en fin de soirée, n'ont pu, à mon sens, bénéficier de l'attention qu'elles méritaient. Concernant le budget, je demande les éclaircissements suivants :

1 – Pourquoi un rond-point ? Nos prédécesseurs -dont trois ont choisi de se dévouer encore –ont très certainement fait un travail d'analyse que malheureusement je n'ai pas retrouvé dans les comptes rendus. « Ralentissement » disent les uns : un stop ne ralentit-il pas suffisamment ? « Sécurisation », disent les autres. La circulation va-t-elle se développer et provoquer des accidents ? Y a-t-il des éléments statistiques sur le sujet. En bref, serait-il possible de préciser les critères rationnels et chiffrés qui ont sous-tendu cette décision ?

2 – A quoi va ressembler le rond-point ? Nous n'avons pas eu de présentation argumentée sur ce rond-point dont nous savons toutefois qu'il serait rectangulaire. Un de mes éminents collègues avaient demandé lors d'un bureau municipal de consulter des chauffeurs de poids lourds. Cela a-t-il été fait ? Lors d'une séance de travail, en présence d'un représentant des services techniques, il avait été suggéré d'adoucir les angles. Il serait en effet dommage d'avoir à les réparer : ce serait un coût non productif pour la commune… Selon les informations en ma possession ce soir, la forme du rond-point est toujours rectangulaire. Pourquoi ? Y a-t-il eu concertation avec les usagers et notamment les chauffeurs de poids lourds ?

3 – Coût : vous souhaitez inscrire 300 000 € au budget, soit 150 € par habitant, 600 € pour un foyer de 4 personnes L'étude du dossier préalable avait montré un chiffrage pour le moins fantaisiste et une séance de travail avait permis de limiter ce projet à 250 000 € grâce essentiellement au travail des services techniques que je salue. Cette somme, ce n'est déjà pas rien. Mais hélas, cette solution pourtant déjà fort onéreuse, n'a pas été retenue. Pourquoi ? Je rappelle qu'il est facile pour les sociétés qui répondront à l'appel d'offre de se caler sur ce chiffre qui est public : aucune négociation n'est ensuite possible comme ça l'est dans un marché de gré à gré. Donner notre accord pour cette somme, c'est la dépenser ! Enfin, pourquoi le Conseil Général participe-t-il aussi peu puisqu'il s'agit d'une route départementale ? Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints, Mes Chers Collègues, souvenez-vous que nous nous étions engagés à mettre en place une concertation avec les habitants. Quand a-t-elle eu lieu ? Croyez-vous que nos concitoyens alors que la pire crise économique de l'après-guerre a éclaté, alors que certains sont confrontés à un problème d'assainissement devant lequel ils sont seuls, alors que nombre d'entre eux tirent le diable par la queue, alors que l'inflation grimpe et vient grignoter les revenus et notamment les revenus de remplacement, alors que la municipalité doit faire face à l'envolée des prix de l'énergie pour ses bâtiments, croyez-vous que nos concitoyens approuveraient cet investissement, à cette hauteur-là ? Qui d'entre vous, mes chers collègues, détient assez d'informations pour défendre ce rond-point à 300 000 € ?

4 – C'est en mon âme et conscience que je vous ai parlé mais avec cet exemple, c'est aussi sur notre manière de travailler que je souhaite vous alerter. Les décisions importantes doivent pouvoir être débattues. Pour cela, il faut : les aborder en premier, limiter le temps imparti à chaque question, suivre des procédures adéquates, susciter l'expression de chacun.

Monsieur le Maire intervient pour donner quelques éléments de réponses à ces questionnements *:*

« Il ne s'agit pas ce soir de discuter les projets mais d'inscrire le budget ces projets. De plus, l'aménagement du carrefour est un aménagement sécuritaire prévu de longue date dans le cadre de l'aménagement de la traverse du bourg par la RD 116. Cet aménagement fait aussi partie du marquage de la future centralité de ce lieu. »

Après cet exposé, M. Le Maire rappelle que par délibération n° JANV 2008/01, le conseil municipal a voté le budget primitif 2008. Cependant, pour faire suite à la notification des bases d'imposition au titre de l'année 2008, de la Dotation Globale de Fonctionnement 2008 et des demandes de budget formulées par les élus, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 OUI et 2 ABSTENTIONS, adopte et vote par chapitre les crédits supplémentaires qui s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 78 945 €et en section d'investissement à la somme de 137 980 €.

3° - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'article 6574 **« subventions de fonctionnement aux Associations »** ouvert au budget primitif 2008 et à la DCM n° AVRIL 2008/02, des crédits ont été réservés pour subventionner certaines associations pour un montant total de **91 665 €**. La répartition de ces crédits serait la suivante :

NOM DES ASSOCIATIONS	2008
Comité des Fêtes	1 300 €
LPG Animation Grammoirienne	2 000 €
LPG Animation Rencontres végétales	950 €
Tennis club	600 €
Football	1 000 €
Tennis de table	450 €
Basket	700 €
Aïkido	75 €
Pétanque	400 €
AFR	2 800 €
AFR subvention exceptionnelle (activité multisports)	300 €
Vitamine 8B	500 €
Défenses cultures	220 €
You Long	20 €
APE	160 €
Union musicale	400 €
Anciens combattants	230 €
Club Amitié	180 €
Gymnastique	200 €
Badminton	200 €
Les roulcools	150 €
Artistes en herbe	300 €
Crescendo	150 €
Ailes plessiaises	150 €
Ailes plessiaises (subvention complémentaire exceptionnelle)	150 €
CCFD	75 €
Ram Dam	150 €
USEP	70 €
Vô Dao	600 €
Judo Ju Jitsu du Loir - Soucelles	100 €
Handisport	20 €
Jardins d'Espoir	200 €
Comice agricole	40 €
Place du Mail	75 €
Sté Boule de fort « Challenge communal »	120 €
Vie Libre alcoolisme	50 €
Amis d'Ankazambo	200 €
AFR ALSH Arc en Ciel	26 700 €
AFR Halte garderie Les Pitchouns	40 000 €
Crèche Pigeon Vole - St Barthélémy d'Anjou	2 500 €
Positive Vibration - asso	3 050 €
Positive Vibration – DDJS	1 600 €
Positive Vibration - Festif rue	2 230 €
Positive Vibration - cinéma	300 €
TOTAL GENERAL	**91 665 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 14 OUI (ne participent pas au vote Stéphane SOUCHARD, Dominique MANCEAU, Véronique BARTELMANN, Régine GALISSON et Philippe ABELLARD, ces derniers ayant des fonctions dans une des associations attributaires), décide d'accorder aux associations les subventions ci-dessus sans condition d'octroi, et autorise M. Le Maire à les mandater.

L'adjoint aux Associations et aux sports, Philippe LERAY, avec ses collègues, Billy MOTAIS et Dominique MANCEAU, ont décidé de reconsidérer, avec chaque responsable d'associations, la présentation de leur budget pour l'année 2009.

4° - FIXATION DES INDEMNITES ANNUELLES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer à verser à M. FRANIK, à compter de l'installation de la nouvelle assemblée, l'indemnité de conseil précédemment accordée et prévue par les textes.

5° - FACTURES A PASSER EN SECTION INVESTISSEMENT

La commune vient de faire l'acquisition de différents matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature, il s'agit de l'achat de 5 tapis de judo d'un montant total de **705.64. € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

II – AFFAIRES SOCIALES

1° - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2008 A LA HALTE GARDERIE « LES PITCHOUNS

Le montant définitif venant d'être voté par délibération n°AVRIL 2008/03 et s'élevant à **40 000 €,** il est donc nécessaire de modifier les articles 1 et 2 de la convention par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention avec l'Association Familles Rurales définissant le montant de la subvention et ses modalités de versement pour le fonctionnement de la halte-garderie « Les Pitchouns » et autorise M. Le Maire à le signer.

2° - DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- Un représentant des associations familiales,
- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

Le conseil municipal décide de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président) :

- **7 membres élus par le conseil municipal**
- **7 membres nommés par le maire.**

III – AFFAIRES SCOLAIRES - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, pour représenter le comité de la CDE :

- **En tant que membres titulaires :** Bruno DAUNOIS, Véronique BARTELMANN, Marie-Claire RONDEAUX
- **En tant que membres suppléants :** Philippe GUICHARD, Matthieu TURLURE.

IV – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

1. Commission des impôts directs :

Cette commission, outre le maire (ou l'adjoint délégué) qui en assure la présidence, doit comprendre pour notre commune (+ de 2000 habitants) huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants ; à cet effet, il est nécessaire de fournir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants à M. Le Directeur Départemental des Services Fiscaux qui se charge de désigner les personnes qui interviendront dans cette commission. En qualité d'élus, sont retenus par M. Le Maire : Philippe GUICHARD, James TAUGOURDEAU, Cristian DUMA, Bruno DAUNOIS et Guylaine DUMA pour figurer sur la liste des titulaires et Billy MOTAIS et Dominique MANCEAU pour figurer sur la liste des suppléants.

2. Commission Agricole :

M. Le Maire propose pour siéger à cette commission Christian COUVERCELLE, Stéphane SOUCHARD, James TAUGOURDEAU en qualité de délégués municipaux ainsi que Jean-Pierre LEROYER, Philippe TROUILLARD et Janine BESCHU en qualité de délégués extra municipaux.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

3. Commission d'appel d'offres

M. Le Maire propose James TAUGOURDEAU, Christian DUMA, Philippe GUICHARD, candidats en qualité de membres titulaires et Matthieu TURLURE, Marie-Claire RONDEAUX et Florian MALZIS en qualité de membres suppléants.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, M. Christian COUVERCELLE, maire, membre de droit, étant le 7ème membre de la commission d'Appel d'Offres.

VII - QUESTIONS DIVERSES

1. **Désignation des correspondants municipaux défense, sécurité civile et personnes à contacter en cas d'alerte**

2. **DIA de la Sarl BED'INVEST, représentée par M. Frédéric BEDOUET vend un IMMEUBLE avec une parcelle de 505 m² sise au Pavé du Joc à M. LIRARD et Mme BOURBON. Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.**

3. **Arrêté pris en vertu des articles L. 212-21 et L. 2122-22 du CGCT : n° 9/2008 en vue d'une consultation avec le Centre de gestion 49 pour un contrat d'assurance groupe relatif au risques statutaires des agents permanents.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 15 mai 2008 à 20 h 30.